



Plus de 200 salariés de France Télévisions attaquent la direction pour fichage clandestin

Plus de 200, c'est le nombre de salariés permanents de France Télévisions qui ont saisi le Conseil de Prud'hommes de Paris pour avoir accès à la fiche clandestine que France Télévisions a réalisée sur eux.

Soutenue par les syndicats CFDT, SNJ, CGC et SUD, la procédure qui rassemble des salariés du siège, de régions et d'Outre mer, fait suite à la découverte en août 2015 de l'existence depuis le mois d'avril 2014 d'un système occulte de fichage généralisé des salariés destiné à les évaluer.

Après avoir nié les faits dans un premier temps, la direction a reconnu l'existence de ce dispositif début septembre puis annoncé qu'elle envisageait la destruction de ces fiches illégales.

Le 17 septembre 2015, le Président du Tribunal de Grande instance de Paris saisi par la CFDT, le SNJ et la CGC, a interdit par ordonnance à la direction de France Télévisions « de détruire les documents d'évaluation individuelle ».

La direction a alors tenté de créer un écran de fumée en s'engageant le 12 octobre, par un relevé de décisions conclu avec la CGT et FO, à procéder à la restitution de ces fiches à l'occasion des entretiens annuels.

Les salariés qui depuis cette date ont réclamé ces documents durant leurs entretiens ont essuyé des refus. « La fiche n'existe pas », « les notes ont été détruites », « il me semble que j'avais indiqué ... ». Les réponses orales des interlocuteurs hiérarchiques varient mais le résultat est toujours le même : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

Nous n'acceptons pas de considérer qu'il ne s'est rien passé. Ce fichage, illicite dans son principe, a nourri la suspicion générale des salariés à l'égard de leur encadrement. Cette dégradation de la relation de confiance au sein des équipes ne peut être réparée que dans la transparence. En outre, ces appréciations négatives méconnues ont eu un impact sur le déroulement de carrière de certains salariés. Ils en demandent réparation.

Le fait qu'une partie des instigateurs de ce fichage a aujourd'hui quitté l'entreprise (avec ou sans PDV) ne change rien. La responsabilité de la direction survit aux changements d'équipes. En outre, par sa politique de rétention et d'obstruction, la direction actuelle se rend complice de la précédente.

Au-delà des cas individuels sur lesquels la justice devra se prononcer, c'est la méthode indigne qu'ont subie les salariés de France Télévisions, que nous espérons voir condamner.

Paris, le 13 janvier 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 - e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 06 29 17 47 07 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter @SNJ_FTV et Facebook : Snj.ftv